

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

BECKMAK™ Détergent concentré pour camions

UFI: 03MF-T476-700N-YN8X

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Manhart Group Sagl  
Rue: Via San Giovanni 4  
Lieu: CH-6500 Bellinzona  
Téléphone: 091 210 21 51  
e-mail: info@beckmak.ch  
Internet: www.beckmak.ch  
Service responsable: RD Dpt.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145; www.toxi.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 2 de 10

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10			1 - < 5 %
	500-220-1		01-2119488530-36	
	Eye Dam. 1; H318			
1554325-20-0	C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H302 H315 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

&lt; 5 % agents de surface non ioniques, &lt; 5 % agents de surface cationiques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction, Mousse, Jet d'eau en aspersion.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 3 de 10

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre le gel.  
Protéger du rayonnement solaire.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produits de lavage et détergents  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 4 de 10

**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	595000 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	420 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	357000 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	124 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	35,7 mg/kg p.c. /jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,487 mg/kg
Sédiment marin		0,048 mg/kg
Sol		0,654 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. (DIN EN 166).

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté: EN ISO 374, Catégorie 3.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) (0,4 mm), Caoutchouc butyle (0,5 mm).

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 5 de 10

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire . Type de filtre: P2.

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur (à 20 °C):	11,0 - 11,4

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

**Inflammabilité**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,020 - 1,030 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	facilement soluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 6 de 10

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**Forte chaleur.  
gel.**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	MSDS	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	MSDS	OCDE 402
1554325-20-0	C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat	MSDS	

**Irritation et corrosivité**Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## BECKMAK™ Détergent concentré pour camions

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	96,64	96 h	Steinbutt	MSDS OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	37	72 h	Desmodesmus subspicatus	MSDS statistischer Test
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	MSDS OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1,8 mg/l	28 d	Brachydanio rerio	MSDS
	Toxicité pour les algues	NOEC	10 mg/l	3 d	Skeletonema costatum	MSDS statistischer Test
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	MSDS OCDE 202
1554325-20-0	C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 100 mg/l	> 10 -	96 h	Fisch	MSDS
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1 - 10	72 h	Algen	MSDS
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1 - 10	48 h	Daphnia magna	MSDS

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10			
	OECD 301E	100 %	28	MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 302	73 %	14	MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
1554325-20-0	C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire			
	OECD 301D			MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10	< 1,77

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 8 de 10

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 9 de 10

2010/75/UE (COV):	0 %
2004/42/CE (COV):	0 %
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
N° du tarif (OCOV):	3402.1900

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>  
ECHA: European Chemicals Agency  
MSDS: Material Safety Data Sheet



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent concentré pour camions**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 05003010

Page 10 de 10

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Expériences tirées de la pratique/sur l'homme
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Utilisations identifiées**

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produits de lavage et détergents	-	-	35	-	-	-	-	PC35

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*